

Melun, le 28 novembre 2017



L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
De l'éducation nationale de Seine-et-Marne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les enseignants
S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Direction

Objet : Projet d'école 2018-2021

Affaire suivie par :
Nathalie ALCINDOR

T : 01.64.41.26.09
F : 01.64.37.71.08

Mél : ce.77ena@ac-creteil.fr

20 quai Hippolyte Rossignol
77010 MELUN CEDEX

www.dsden77.ac-creteil.fr

En cette période, je vous demande de relancer la réflexion du projet d'école au sein de vos équipes. En effet, le nouveau projet d'école que je vous demande d'élaborer a vocation à traduire concrètement les priorités nationales de la refondation de l'Ecole de la République.

Le projet d'école a pour but de mettre en relation les objectifs nationaux et la situation locale, et de définir les stratégies qui paraissent les mieux appropriées pour atteindre les objectifs en tenant compte du contexte.

C'est un instrument de cohérence tant à l'intérieur de l'école et du réseau éducatif local que dans les relations avec les partenaires impliqués.

Le projet d'école doit fédérer de manière dynamique une réflexion d'équipe. Celle-ci se poursuit et évolue de façon continue à partir de besoins identifiés pour améliorer les résultats des élèves et permettre la réussite de chacun.

Le projet d'école est un levier pour améliorer la performance scolaire dans notre département et faire en sorte que toutes les compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture soient acquises par l'ensemble de nos élèves. En effet, l'amélioration des résultats de tous les élèves reste la priorité essentielle. Il contribue également à favoriser l'évolution des pratiques et la mise en réflexion d'une équipe pédagogique sur des choix précis, argumentés et assumés collectivement.

Le prochain Projet d'Ecole qui va débuter en 2018 s'inscrit bien évidemment dans un contexte de continuité selon les orientations du précédent et les actions pertinentes engagées dans l'école collectivement et/ou par cycle.

Le bilan réalisé du précédent projet d'école est un point d'appui pour amorcer une nouvelle réflexion. Elle est complétée par un nécessaire recueil de données significatives propres à l'école et à son environnement. L'analyse de celles-ci permettra de reconduire ou de proposer de nouvelles orientations selon la démarche habituelle (problématiser-cibler-agir-évaluer)



2

J'attire votre attention sur le fait que l'efficacité de votre nouveau projet reposera sur l'engagement de l'équipe dans son élaboration ; dans sa mise en œuvre comme dans son évaluation.

Pour chacune des priorités que vous définirez, l'usage du numérique dans les pratiques pédagogiques quotidiennes doit être intégré.

Je vous sais gré de bien de bien vouloir respecter le calendrier proposé ci-dessous.

De septembre 2017 à janvier 2018 : Le temps du bilan et de la réflexion

- Établir le bilan écrit du projet en cours : appréciation qualitative et quantitative (document « bilan projet d'école » : annexe 1). Envoi à l'IEN.
- Recherche et formalisation des premiers jets au sein des équipes d'écoles : Recueillir les données significatives de l'état de l'école et les analyser.
- Identifier trois orientations en lien avec les besoins prioritaires des élèves pour le prochain projet d'école.
- Accompagnement et régulation par l'équipe de circonscription.

De février 2018 à juillet 2018 : Le temps de la finalisation et de la validation

- Formalisation par les équipes du projet d'école 2018-2021.
- Accompagnement et régulation par l'équipe de circonscription.
- Validation par l'IEN en avril 2018.
- Présentation du nouveau projet d'école au dernier conseil d'école.

De septembre 2018 à juillet 2021 : Le temps de la mise en œuvre.

- Septembre 2018 : lors de la pré-rentrée, déterminer pour chaque objectif visé le plan d'actions. Répéter cette analyse à chaque pré-rentrée.
- Déroulement des actions, selon l'échéancier prévu par l'équipe d'école.
- Ajustement et régulation des objectifs et actions au regard des évaluations successives et internes à l'école, des bilans successifs, des résultats obtenus, des demandes ministérielles à venir, des évolutions du système éducatif.
- Accompagnement permanent de l'équipe de circonscription.

De janvier à Juin 2021 : Le temps du bilan

- Bilan du Projet d'Ecole.



Pour vous aider dans la rédaction, il sera mis à la disposition des équipes d'école :

3

- Un espace dédié au Projet d'Ecole sera mis sur le site de la DSDEN avec :
 - **Un outil de saisie en ligne**
 - Un lien permettant l'accès à des ressources pédagogiques

Le cadre de la saisie sera identique au support utilisé précédemment. Cependant son utilisation sera facilitée et permettra un usage collaboratif. A cet effet, un mode d'emploi accompagnera la mise en ligne de cet outil.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre professionnalisme pour faire du projet d'école un instrument efficace de pilotage pédagogique de votre école.

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
De l'éducation nationale de Seine-et-Marne

Patricia GALEAZZI

Annexes :

- Annexe 1 : fiche bilan du projet d'école
- Annexe 2 : Fiche d'aide aux directeurs